

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES

à portée de clic !

L'État se modernise et facilite vos démarches en vous proposant d'utiliser les téléprocédures. Simples et rapides ces démarches en ligne vous feront gagner du temps.

Connectez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/>



À domicile

OU



en utilisant la borne numérique mise à votre disposition en préfecture ou dans les Maisons de Service et d'Accueil au Public

Utilisez ces téléprocédures pour demander :



vos titres d'identité

(pré-demande de passeport et carte nationale d'identité)



votre permis de conduire (primata, duplicata en cas de détérioration, vol ou perte, rajout d'une catégorie de permis, consulter le solde de vos points...)



votre certificat d'immatriculation (déclaration de cession du véhicule, duplicata de carte grise, changement d'adresse, changement de propriétaire)